

Le *Lais* (ou « *Petit Testament* ») de Ferron

Jacques Ferron : le palimpseste infini, sous la direction de
Brigitte Faivre-Duboz et Patrick Poirier, Lanctôt Éditeur, 435 p.

Gilles Dupuis

Number 186, September–October 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18010ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dupuis, G. (2002). *Le Lais* (ou « *Petit Testament* ») de Ferron / *Jacques Ferron : le palimpseste infini*, sous la direction de Brigitte Faivre-Duboz et Patrick Poirier, Lanctôt Éditeur, 435 p. *Spirale*, (186), 42–43.

LE LAIS (OU « PETIT TESTAMENT ») DE FERRON

JACQUES FERRON : LE PALIMPSESTE INFINI

Sous la direction de Brigitte Faivre-Duboz et Patrick Poirier, Lanctôt Éditeur, 435 p.

DEPUIS 1995, avec la parution de *L'autre Ferron*, suivie de la création des « Cahiers Jacques-Ferron » chez Lanctôt Éditeur (sous la direction de Ginette Michaud), nous assistons à un regain des études ferroniennes, qui se traduit par un gain net au plan de leurs retombées critiques. Car nous en sommes toujours au stade euphorisant de la recherche où la mise au jour de la richesse méconnue, parfois même insoupçonnée, de l'œuvre, doublée de la mise à jour constante de sa réception, n'a pas encore donné lieu à une *doxa*. Sans doute le caractère hybride, difficile et inachevé de l'œuvre, ainsi que la position retorse ou ambiguë de l'auteur au sein de l'institution (au sens très large de l'expression), y sont-ils pour quelque chose. Or nous ne sommes pas sans savoir que même les auteurs allusifs, voire l'œuvre la plus évasive, esquivent difficilement à la longue l'endoctrinement quand se mettent à proliférer gloses et exégèses. Pendant combien de temps encore le sage docteur pourra-t-il résister à l'examen attentif des doctes savants qui se penchent de plus en plus sur son œuvre ?

C'est dans cette foulée des études ferroniennes, à un moment privilégié où le mot « redécouverte » n'est pas encore synonyme de récupération, que s'inscrit la parution récente des derniers « Cahiers Jacques-Ferron » (nos 8-9). Placés sous la direction de Brigitte Faivre-Duboz et Patrick Poirier, deux figures importantes de la relève au sein de la « Grande Ferronnerie », ces cahiers recueillent les actes du colloque international qui s'est déroulé à Montréal, du 27 au 30 septembre 2000, auquel avait pris part pas moins de vingt-quatre spécialistes de l'œuvre de Ferron, sans oublier la participation de celles et ceux qui avaient animé la table ronde consacrée au « Legs de Jacques Ferron ». Le choix fort approprié de ce thème pour rassembler des légataires de l'œuvre autour de la question de l'héritage m'a d'ailleurs suggéré, en l'homologuant à l'aune du titre retenu pour la publication des actes du colloque, un titre qui leur soit consonant afin de rendre compte de la complexe diversité de l'ensemble des textes.

Patrimoine, héritage, legs

Trois axes de configuration ont émergé à ma lecture du recueil, ayant tous à voir avec la question

de la filiation : en eux se déclinent trois modalités d'une succession ou, pour reprendre le mot d'un des collaborateurs, d'une « passation ». Ils sont à la limite interchangeable, car tous trois se définissent suivant la même notion générale de biens donnés en partage, par une personne décédée, à ses descendants ou héritiers : un bien (ou un mal) qu'un testateur laisse ou refile à ses légataires, que ces derniers soient consentants ou récalcitrants à le recevoir...

Bien qu'il se définisse à la lettre comme « l'héritage du père », le patrimoine se laisse lire au sens large comme « patrimoine national » ou propriété collective transmise par les ancêtres à une communauté. Je considère ici le patrimoine comme ce qui est à la source de l'Histoire, au confluent du politique et de la langue; bref, comme ce qui appartient à la collectivité. L'héritage, quant à lui, serait du ressort de la petite histoire : le plus souvent, il s'agit du patrimoine familial ou héréditaire que cède un père ou une mère à ses enfants par succession; par extension, c'est l'héritage spirituel, individuel et intime, qui se transmet entre deux personnes liées entre elles par des « affinités électives ». Enfin, des trois modes de transmission, le legs — qui constitue une disposition faite à titre gratuit par testament, mais dont le légataire n'est pas forcément un membre de la famille — est celui qui s'apparente le plus au don. Un donateur peut choisir de léguer à un musée ou à une bibliothèque publique sa collection privée d'objets d'art ou de livres. Dans un certain sens, la littérature constitue, de tous les legs, le plus universel, car le testateur (ci-après appelé l'auteur) laisse l'ensemble de ses biens (ci-après désignés par l'œuvre) à tous les légataires possibles et imaginables qui voudront bien se les approprier, de sorte que chaque lecteur de cette œuvre devient, selon l'esprit de la lettre, « le légataire universel » de l'auteur.

La patrie transnationale

Les intervenants qui ont traité, directement ou indirectement, de la question du patrimoine collectif ont bien démontré que l'idée traditionnelle de « patrie » qu'affectionnait Ferron se révèle plus vaste, plus englobante tout compte fait, que la notion moderne de « nation ». Paradoxalement, c'est parce qu'elle est plus restreinte, voire davantage « régionaliste », que la patrie ferronienne peut

déborder du cadre dans lequel se laisse trop souvent enfermer (ou piéger) l'état nationaliste. Ce paradoxe est possible puisque l'auteur, tout en étant absolument de son temps, avait choisi d'habiter l'Histoire : toutes les histoires anachroniques (amérindienne, française, anglaise, irlandaise, écossaise, etc.) qui ont contribué à façonner le visage contemporain du Québec. Comme le souligne Andrée Mercier, la position critique de Ferron était celle d'un écrivain, non d'un historien, ce qui lui a d'ailleurs permis d'élaborer, dans ses *Historiettes*, « une critique littéraire de l'historiographie » (notamment de l'idéologie historique de l'École de Montréal).

Naïm Kattan avançait, au cours de la table ronde, que Ferron « fut, sans doute, le premier parmi les écrivains francophones, à percevoir, à tenir compte des anglophones, dans leur spécificité ». Ce constat est illustré par les contributions de Jane Everett, pour le legs anglo-saxon et les rapports de Ferron à la traduction anglaise de son œuvre, et de Pádraig Ó Gormaille et Michael Cronin qui abordent « l'héritage irlandais » de l'auteur québécois. Pierre L'Hérault se révèle en parfaite syntonie avec Marco Micone quand ce dernier évoque, contre Lionel Groulx, le « métissage » comme « fondement du pays » ferronien : « Le grand mérite, la grande originalité de Ferron consistent à ne pouvoir concevoir le texte québécois autrement que métis ». Mais ce pays, ne l'oublions pas, était dit « incertain ». Pierre Nepveu nous le rappelle en plaçant le Farouest de Ferron sous le signe de la perte, notamment de « l'Ouest canadien et de cette Amérique française et métisse ». Bref, si l'hybridité est effectivement au confluent du texte québécois, et par ricochet du texte ferronien qui s'ancre en lui, le métissage auquel elle donne lieu n'est pas forcément une source de rédemption, ni une garantie pour l'avenir. C'est sans doute ce qui a amené Dominique Garand à exprimer des réserves quant à l'avenir de cette « passation » ou de « la longue passe », une expression de l'auteur qui revient aussi sous la plume de Karim Larose pour discuter la conception politique que Ferron, « avant Miron ou Aquin », avait de la langue.

L'engendrement du père

Au pied de la lettre, le patrimoine est « l'héritage du père », expression qui sied bien à Ferron, chez

qui le *patrimonium* refoulé se situe davantage du côté du « matrimoine ». Garand rappelle que Ferron « en vient à écarter l'héritage de la mère pour adopter celui du père » tandis que Ginette Michaud évoque le spectre, qui reviendra hanter la réflexion d'inspiration derridienne de Patrick Poirier, d'« une écriture plus matricide qu'on ne l'a dit ». Le signifiant paternel, le « pas », lié à la question du langage et de l'interdit, fait l'objet de la réflexion de Christiane Kègle tournant autour du discours de la folie dans *Le Pas de Gamelin*. De leur côté, Éric Méchoulan et Michel Biron glosent, chacun à sa façon, la curieuse formule dantesque qui se retrouve dans *Le Saint-Élias* : « C'est le Fils qui a engendré le Père ». Or, nous savons que chez Dante, qui s'inspirait de la tradition liturgique, c'est la mère qu'engendre le fils à l'égal du père... Y avait-il chez Ferron le fantasme de se substituer au père, d'en usurper la place? Si tel était le cas, il n'aurait pas occupé une position très différente de celle d'Aquin, également aux prises avec le « devenir-père » de toute une génération d'écrivains québécois. Mais on peut tout aussi bien arguer que Ferron a effectivement incarné cette figure, dont d'autres n'ont fait que rêver. S'il n'existe pas de réponse claire à cette question, les considérations « intempêtes », mais ô combien attendues, de ceux et celles qui l'ont abordé ont permis de situer l'héritage ferronien dans le sens d'une filiation symbolique, à la croisée de l'individuel et du collectif.

Une écriture palimpsestueuse

Sous cette rubrique peuvent être regroupés tous les textes qui traitent plus particulièrement de l'héritage littéraire de Ferron : de la pratique, désormais classique, de l'intertextualité (Boucher) à une « pensée du palimpseste » (Méchoulan), en passant par « l'auto-intertextualité » (Caumartin) et le jeu linguistique sur les « phrases figées » (Acerenza). L'approche comparatiste était ici de mise, que ce soit pour tracer un parallèle entre l'Ulysse de Joyce et celui, plus modeste, de Ferron (Faivre-Duboz), ou encore entre le « Baron » du frère et celui de la sœur (Joubert), ou pour mesurer l'impact de Valéry ou de Gide sur l'auteur (Biron, Olscamp) ; pour établir des rapports inédits avec Dante (Nissim) ou divers mythes et mythologies (David, L'Héroult, Gauvreau), ou pour déceler une relation méconnue avec la littérature polonaise (Bednarski). À chaque fois, citant textuellement les organisateurs du colloque, il s'agissait de « dépasser la seule question de l'intertextualité, déjà extrêmement complexe chez Ferron, et faire signe en direction de la mémoire ». En effet, le mérite principal de ce colloque aura été de situer la question plus spécifiquement littéraire du palimpseste dans le cadre plus général, et surtout plus fécond, de l'histoire d'une culture et d'un « pays » trop souvent amnésique.

Une écriture « palimpsestueuse » : comment ne pas entendre l'écho de l'inceste dans ce néologisme utilisé à deux reprises (Michaud, Méchoulan) pour désigner la pratique et surtout la

conception du palimpseste chez Ferron? Qui pratique le palimpseste se livre à une activité incestueuse : coucher sur papier, dans un même livre, des auteurs superposés à travers une filiation sym-

L'œuvre de Ferron n'a pas fini de faire gloser d'elle ou, pour le dire avec un mot de ma grand-mère qu'aurait certainement apprécié l'auteur, de nous faire jongler. Donnons raison ici à



Cabinet de curiosités (le verre) de Claudie Gagnon, 2000

Ivan Binet

bolique, ce n'est pas si différent au fond de l'acte de coucher, dans le même lit, avec un père putatif ou sa mère imaginaire... Ferron est sans doute, au Québec, celui qui aura poussé à son extrême limite cette logique, tout en la détournant par le biais de l'ironie. À l'instar d'Aquin, que François Paré acoquine très justement avec lui, Ferron aura dit l'inceste qui couve au fondement de la société québécoise, ou mieux « enquébecquoise » (le néologisme ferronien courant en filigrane d'un texte à l'autre), mais en réitérant la nécessité de reconduire son interdit pour passer, telle Alice au pays des merveilles, de l'autre côté de l'écriture.

Patrick Poirier, plus optimiste que Dominique Garand quant à l'avenir de sa « passation ». Au cours de la table ronde qui mettait fin aux travaux du colloque, Lise Gauvin rappelait la troublante coïncidence survenue entre ce jour de clôture et la mort de Pierre Elliott Trudeau (alias « Ayotte-Puddle », d'après le pastiche « posthume » de François Hébert). Or, contrairement au Testament du « grand clerc », le Lais du « petit clerc » n'a toujours pas sonné l'heure de rédiger *L'Épitaphe Ferron*.

Gilles Dupuis